



BRETAGNE
BREIZH

Déclaration à la CAPD du 07 03 17

ANTENNE DU FINISTERE

Madame la Directrice Académique,

l'examen aujourd'hui du projet de règles du mouvement amène le Sgen-CFDT à se réjouir de voir l'administration faire enfin un pas en avant significatif concernant la question des vœux géographiques, problématique maintes fois évoquée au sein de cette instance.

Rappelons, au passage, que notre volonté de voir disparaître l'obligation de vœu « zones » date de leur mise en place et que le Sgen-CFDT avait déjà obtenu de l'administration en 2012 que la taille de ces zones soit divisée par deux, atténuant ainsi légèrement leur effet contraignant. Leur abandon pur et simple figurait en outre dans notre profession de foi lors des élections professionnelles de décembre 2014.

C'est donc comme une véritable avancée pour les personnels que nous considérons la dispense de ce vœu à l'aveugle tant de fois dénoncé. Et cette mesure est pour nous une manière concrète de limiter les risques psycho sociaux dans le département. En effet, une partie importante de nos collègues redoutaient le résultat du mouvement chaque année en espérant ne surtout pas avoir satisfaction sur ce type de vœu. Par ailleurs, supprimer dans le même temps l'attribution d'un vœu départemental en cas de non respect de cette modalité participera aussi à l'allègement de la tâche de vérification du service de la Division du 1er degré.

Néanmoins, si nous sommes satisfaits de ce premier pas, nous vous demandons d'aller plus loin encore et de supprimer l'obligation de tout vœu géographique pour l'ensemble des enseignants du département. Ce serait une mesure d'équité entre les différent.e.s collègues sans poste à titre définitif qu'ils soient bilingues, spécialisé.e.s, néo-titulaires ou titulaires plus ancien.ne.s, que d'avoir tou.te.s la possibilité de postuler sur des vœux de groupements de communes mais sans y être contraint.e.s.

Le plus dur est fait, l'Administration peut sûrement accepter encore un petit effort...